

Introduction

1. Lors de la Huitième réunion ordinaire (Antalya, 12-15 octobre 1993), les Parties contractantes ont décidé d'amender l'article 23 du Règlement intérieur pour les réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone de la façon suivante:

“Le Bureau de la réunion ou de la conférence est composé du président, des quatre vice-présidents et du rapporteur. Le Président ou, en son absence, l'un des vice-présidents désigné par lui, exerce les fonctions de président du Bureau”.

2. La présente réunion est la première réunion officielle du Bureau élargi.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. La réunion s'est tenue à l'Hôtel Ankara à Ankara et a été déclarée ouverte par S.E. M. Riza Akçali, Ministre de l'Environnement de Turquie et Président du Bureau. S.E. M. Chaouki Serghini, Vice-président (Maroc), M. Joaquín Ros Vicent, Vice-président (Espagne), M. Serge Antoine, Vice-président (France), M. Tohami Hamrouni, Vice-président (Tunisie) et M. Hratch Kouyoumjian, Rapporteur (Liban) étaient présents.

M. Ljubomir Jeftic, Coordonnateur adjoint du PAM et M. Ibrahim Dharat, Administrateur de Programme (hors classe) du PAM représentaient le Secrétariat. M. Ibrahim Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.

4. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

5. Dans sa déclaration liminaire, le Président a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et que les délibérations soient couronnées de succès.

6. Il a insisté sur la grave question du retard dans le versement des contributions de certaines Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et a souligné qu'il était impossible au Secrétariat du PAM de mener à bien les activités approuvées par les Parties contractantes. Il a ensuite souligné que la situation constituait un grave obstacle à la réalisation des objectifs collectifs des pays de la Méditerranée au niveau régional et qu'il ne suffisait pas de parvenir à un consensus politique sur les décisions à prendre pour respecter les obligations, mais que la tâche essentielle était de veiller à ce que ces décisions soient mises en oeuvre de façon stable en temps utile. En ce qui concerne la contribution de la Turquie, pour 1994, il a informé la réunion qu'elle devait être transférée au PAM avant la fin de la première semaine de février 1994.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

7. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/BUR/43/1/Rev.1.
8. Les participants ont suggéré d'accorder priorité à la situation financière critique; de là, la réunion a accepté un ordre modifié dans la liste des points de l'ordre du jour.
9. Il a été également proposé d'ajouter à l'ordre du jour provisoire un nouveau point intitulé "Nomination du Coordonnateur du PAM". La réunion a approuvé cette suggestion ainsi que l'ordre du jour provisoire révisé de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur adjoint sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes (Antalya, 12-15 octobre 1993)

10. Il a été souligné que le rapport sur l'état d'avancement des activités ne doit pas combiner les progrès réalisés au cours de la période écoulée depuis la réunion d'Antalya avec les propositions du Secrétariat sur lesquelles il est nécessaire que le Bureau décide. Il a donc été décidé que le rapport sur l'état d'avancement des activités se concentrerait seulement sur l'explication détaillée des progrès réalisés et qu'un autre document contiendrait les propositions du Secrétariat requérant une décision du Bureau.
11. Il a été demandé au Secrétariat d'amender en conséquence ce rapport et d'appliquer cette procédure pour les réunions à venir.
12. M. L. Jetic, Coordonnateur adjoint, a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion des Parties contractantes. Le rapport est contenu dans le document UNEP/BUR/43/2. Il a également fourni des informations complémentaires sur les développements récents relatifs au PAM.
13. Il a mentionné le fait qu'en dépit de la situation financière critique du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, les diverses composantes du PAM avaient été en mesure d'entreprendre certaines activités décrites dans le rapport.
14. De plus, le Coordonnateur adjoint a informé le Bureau du départ en retraite imminent de M. Arsen Pavasovic, Directeur du CAR/PAP, fin mars 1994. Le Bureau a exprimé ses remerciements pour les services rendus par M. A. Pavasovic.
15. Il a souligné que le Secrétariat du PAM avait demandé un avis juridique au PNUE/Nairobi sur le statut de l'ex-Yougoslavie en tant que Partie contractante à la Convention de Barcelone. La réponse reçue du PNUE indiquait que l'on n'avait pas encore pleinement tranché sur la question. Cependant, et conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale et du Conseil de

Sécurité, l'état dénommé dans le passé République fédérale socialiste de Yougoslavie avait cessé d'exister. Par conséquent, il a demandé des indications au Bureau sur cette question délicate.

16. Au cours du débat sur ce point de l'ordre du jour, les membres du Bureau ont commenté sur certains points soulevés dans le rapport sur l'état d'avancement des activités et il a été décidé qu'en ce qui concerne l'ex-Yougoslavie, il convenait de respecter les résolutions des Nations Unies y relatives. Il a également été demandé au Secrétariat de présenter à la réunion de juin 1994 du Bureau une proposition sur la façon de traiter les contributions impayées de l'ex-Yougoslavie qui s'étaient accumulées, suite à des consultations avec le service juridique des Nations Unies.
17. Le Coordonnateur adjoint a informé le Bureau que, conformément à la décision prise à Antalya sur les projets de PAC en cours, la priorité serait donnée au financement des projets en cours en vue d'achever leur mise en oeuvre (Albanie, Fuka-Matrouh, Sfax). Le Bureau a convenu du bien-fondé de cette approche.
18. A la fin du débat sur ce point de l'ordre du jour, la Réunion a pris note du rapport sur l'état d'avancement.

Point 4 de l'ordre du jour: Recommandations sur des questions spécifiques émanant de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes

a) Position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

19. M. L. Jeftic a informé la réunion de la situation financière critique du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, en soulignant que les contributions impayées au 31 janvier 1994, y compris les contributions de 1994, s'élevaient à un montant de 8.893.876 dollars E.U. Il a indiqué qu'en complète coordination avec le Président du Bureau, des lettres avaient été envoyées aux autorités italiennes à propos des contributions impayées de 1992, 1993 ainsi que de celle de 1994. De plus, l'Administration du PNUE a envoyé deux lettres aux Parties contractantes concernant les contributions impayées. La première lettre a été envoyée au cours du mois de novembre 1993 aux Parties contractantes qui n'avaient pas encore versé les arriérés de 1993 et des années précédentes; une seconde lettre a été envoyée le 24 janvier 1994 à toutes les Parties contractantes, leur demandant de verser la contribution de 1994 ainsi que toute contribution d'année précédente étant demeurée impayée.
20. De plus, il a souligné que le PNUE avait convenu d'aider le PAM pendant cette période difficile en accordant un prêt d'un million de dollars E.U. Ce prêt couvrira les salaires des fonctionnaires de l'Unité de Coordination et des centres régionaux pendant six mois ainsi que deux mois de coûts de fonctionnement. M. L. Jeftic a informé la réunion qu'en Italie cinq organisations non gouvernementales avaient envoyé une lettre ouverte au Gouvernement italien

indiquant qu'elles étaient préoccupées par les retards dans le versement des contributions italiennes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et priaient le Gouvernement d'y remédier rapidement.

21. Il a aussi souligné le problème juridique soulevé par les administrateurs de l'U.E. à propos de sa contribution au Fonds d'affectation spéciale pour le Méditerranée, demandant que des contrôleurs de l'U.E. aient accès à la comptabilité du PNUE. L'Administration du PNUE ne peut accepter en raison des règles régissant les Nations Unies. Cette question est encore en cours de négociation directement entre l'Union européenne et les Nations Unies. Il a été proposé que le Bureau s'adresse à l'Union européenne afin de contacter les autorités italiennes sur la contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.
22. La réunion a très longuement discuté de la question générale du retard des versements, et en particulier de ceux des autorités italiennes. Les délégués ont même soulevé la question de leur crédibilité en ce qui concerne leur engagement quant au Plan d'action pour la Méditerranée. A cet égard, la question de nouveaux engagements avec les autorités italiennes a été mise en discussion.
23. Nombreux délégués ont suggéré de suivre une approche mesurée et constructive. A cet égard, le Bureau a convenu que le Président du Bureau prépare et envoie une lettre aux autorités italiennes au nom de tous les membres du Bureau. Il a aussi été proposé que des lettres sur le même sujet soient envoyées aux autres Parties contractantes qui n'ont pas versé leur contribution ou bien connaissent des difficultés pour verser les contributions d'années précédentes.
24. De plus, il a été envisagé qu'une action diplomatique pourrait être engagée par les pays composant le Bureau, en Italie, afin de soulever cette question critique et prier le Gouvernement italien de respecter ses engagements vis-à-vis du Plan d'action pour la Méditerranée.
25. Le Bureau a également convenu qu'un communiqué de presse soit publié à la fin de la réunion, mettant l'accent sur les décisions principales prises.
26. La réunion a demandé qu'à l'avenir toute communication ou information importante portant sur des questions financières et notamment sur l'état de la trésorerie soient jointes en annexe au rapport sur l'état d'avancement des activités présenté au Bureau.
27. Il a également été convenu que les pays qui composent le Bureau actuel donneront l'exemple par un versement de leur contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée dans les meilleurs délais.
28. A cet égard, la contribution de 1994 de la Turquie a été versée. Les contributions de la Tunisie et du Liban seront versées la plus tôt possible. Il est aussi prévu que la première moitié de la contribution française soit versée rapidement, selon la pratique usuelle de la France. Le Vice-président de l'Espagne a informé que les contributions espagnoles pour 1993 et 1994 seront

versés dans la première partie de l'année 1994.

b) Préparation d'une Action 21 pour la Méditerranée;

29. M. I. Dharat, Administrateur de Programme (hors classe), PAM, a présenté ce sous-point et informé le Bureau des résultats de la réunion du Comité restreint de la Conférence de Tunis sur "Méditerranée 21", tenue à Tunis le 25 janvier 1994. Il a souligné qu'il a été convenu de convoquer la première réunion préparatoire des représentants désignés des pays de la Méditerranée du 16 au 20 mai 1994 à Tunis. La Conférence et ses travaux préparatoires, étant une initiative du Gouvernement de la Tunisie, visent à identifier une Action 21 pour la Méditerranée. Le rôle du PAM doit être de fournir une aide financière et technique au Gouvernement tunisien en vue de contribuer au succès de ces réunions. Il a demandé au Bureau de donner des instructions sur le niveau d'engagement du PAM et la façon d'inclure les résultats de la Conférence de Tunis dans le cadre de la préparation de la Neuvième réunion des Parties contractantes qui sera tenue à Barcelone en juin 1995.
30. Le Vice-président de la Tunisie a informé le Bureau des démarches que son pays a entrepris pour la préparation de la Conférence "Méditerranée 21" et des résultats de la première réunion du comité restreint tenue à Tunis le 25 janvier 1994. Des représentants de la France, de Monaco et du PAM ont participé à la réunion. Il a suggéré que la réunion d'experts sur la révision de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs soit tenue après la Conférence de Tunis pour que les propositions de cette dernière sur la façon d'incorporer le développement durable dans la Convention soient examinées. Il a également proposé de mettre en place dans le cadre du PAM une commission sur le développement durable. La délégation tunisienne a distribué un document d'information sur le lieu et la date des réunions préparatoires ainsi que sur l'ordre du jour et la Conférence convoquée à Tunis le 1er novembre 1994. Le document indique le calendrier suivant:

1ère réunion du Comité restreint	25 janvier 1994
2ème réunion du Comité restreint	25-26 mars 1994
1ère réunion du Comité préparatoire	16-20 mai 1994
3ème réunion du Comité restreint	13-14 sept 1994
2ème réunion du Comité préparatoire	30-31 octobre 1994
Conférence MED 21	1er novembre 1994
Réunion du Bureau des Parties contractantes	2-3 novembre 1994

31. La réunion a accepté cette suggestion. Il a également été souligné que les réunions de Tunis et la réunion d'experts prévue en Turquie sur la Phase III du Programme MED POL étaient essentielles pour préparer la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes. A cet égard, il a été demandé au PAM d'offrir son appui à la Conférence de Tunis et de rechercher d'autres sources éventuelles de financement.
32. Il a été souligné qu'il croyait que la question d'une Action 21 pour la Méditerranée était considérée comme fondamentale, qu'elle devait être intégrée dans le cadre du PAM et que le Secrétariat devait fournir les moyens financiers requis pour la préparation de la Conférence.
33. Le Coordonnateur adjoint a souligné que le Secrétariat avait compris que la Tunisie organiserait la réunion d'experts sur une Action 21 pour la Méditerranée avec l'assistance du PAM. Si la réunion était organisée sous l'égide du PAM, il convenait d'appliquer les règles du PNUE.
34. A la fin de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, il y a eu un consensus général, comme il avait été convenu à Antalya que la Conférence "Méditerranée 21" serait dans le cadre du PAM; il s'agissait d'une activité du Gouvernement tunisien représentant une contribution essentielle pour les prochaines réunions des Parties contractantes que seront tenues à Barcelone en juin 1995. Le Bureau a recommandé que le Secrétariat du PAM offre son plein appui dans le cadre de ses moyens financiers limités.

c) Révision de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs

35. Le Vice-président de l'Espagne a suggéré que des experts juridiques mais aussi des experts techniques participent à la réunion d'experts sur la révision de la Convention; il a proposé pour cette réunion les dates du 14 au 18 novembre à Barcelone. Il a souligné que la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes qui se tiendra à Barcelone en juin 1995, serait suivie immédiatement par une réunion des Plénipotentiaires pour approuver, s'il y a lieu, la révision de la Convention et des protocoles y relatifs et du Plan d'Action pour la Méditerranée.
36. Dans le cadre de la préparation de la réunion des Parties contractantes à Barcelone, les membres du Bureau ainsi que le Secrétariat sont conviés à transmettre leurs vues sur les éventuelles modifications et révisions à introduire dans les différents instruments à la Convention de Barcelone, en vue de leur examen par le Bureau au cours de sa réunion de juin.

d) Préparation de la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole "Offshore"

37. Le Coordonnateur adjoint a informé la réunion, qu'en accord avec l'Espagne, la réunion d'experts sur le Protocole "Offshore" serait tenue à Madrid les 17 et 18 octobre 1994, suivie d'une Conférence de plénipotentiaires les 20 et 21 octobre 1994 dans la même ville.
38. La Conférence de plénipotentiaires ne devra traiter que du Protocole "Offshore"; les amendements au Protocole "tellurique", et au Protocole relatif "aux immersions" seront traités par la réunion d'experts sur la révision de la Convention et des protocoles y relatifs.

e) Préparation de la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole "déchets dangereux" pour la Méditerranée

39. La proposition visant à accepter l'offre d'une ONG italienne pour l'organisation de la deuxième réunion d'experts sur les déchets dangereux a été mise en question. Il a été convenu que le Secrétariat entrerait en contact avec le Gouvernement italien, lui proposant d'organiser sous son égide la réunion d'experts en collaboration éventuelle avec l'ONG italienne en question.

f) Examen des mandats du Bureau, du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique

40. La réunion a brièvement examiné le projet de mandat du Bureau. Il a été souligné qu'il était important d'améliorer les travaux du Bureau avec le Secrétariat, y compris les questions de procédure et de communication. De plus, il a été suggéré que le Bureau examine la structure du Secrétariat en ce qui concerne le personnel et son recrutement. Les membres du Bureau se sont engagés à envoyer par écrit au Secrétariat du PAM leurs propositions respectives sur la question avant la fin février 1994.
41. En ce qui concerne le mandat des deux comités permanents, les membres du Bureau se sont engagés à envoyer par écrit au Secrétariat leurs commentaires avant la fin mars 1994.
42. De plus, la réunion a demandé au Secrétariat du PAM une évaluation objective de l'impact de ces deux comités en vue de la présenter à la réunion du Bureau en juin.

g) Coopération et coordination avec les institutions et programmes internationaux (GEF, METAP, Commission du développement durable, etc)

43. Le Coordonnateur adjoint a présenté le sujet, Il est ressorti de son introduction et des commentaires des participants que le tableau n'était guère encourageant pour le moment. La réunion a décidé que le PAM et le Bureau recherchent de façon constructive des arrangements et une collaboration meilleurs avec les organisations ci-dessus mentionnées ainsi que le PNUD, CEDARE, BEI, AGFUND, etc.

h) Coopération avec les ONG

44. Le Coordonnateur adjoint a présenté le document d'information UNEP/BUR/43/Inf.5. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont mis l'accent sur l'importance de la collaboration avec les ONG, en particulier à la lumière de la situation après la Conférence de Rio. Cependant, ils ont suggéré de suivre une approche sélective et prudente. Il a également été convenu que les membres du Bureau enverraient au Secrétariat du PAM leurs commentaires et suggestions sur la question avant la fin mars 1994, afin que le Secrétariat puisse présenter au Bureau à sa réunion de juin 1994 une nouvelle version du document.

Point 5 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

45. Il a été convenu de tenir les deux prochaines réunions comme suit, en tenant compte du calendrier international:

- en juin 1994 au Maroc à des dates qui restent à être fixées par le Secrétariat du PAM et le pays-hôte;
- les 2 et 3 novembre 1994, en Tunisie.

46. En ce qui concerne les coûts de participation à la réunion du Bureau tenue à Tunis, le Vice-président de Tunisie a informé les membres de la volonté de son gouvernement à assumer la totalité des coûts de la réunion y compris la participation (frais de déplacement et de séjour).

47. En ce qui concerne les décisions demeurées en suspens pour les prochaines réunions du Bureau et les frais de participation et d'organisation, il a été proposé que le PAM assume les coûts de participation fondamentaux (voyage et per diem); cependant, étant donné les difficultés financières du moment, tout pays qui en a les moyens est invité à assumer lui-même les frais de participation de ses représentants.

Point 6 de l'ordre du jour: Nomination du Coordonnateur du PAM

48. Les membres du Bureau ont exprimé le désir d'être informés, voire de participer aux décisions de ce genre y compris du processus de sélection. Il a été décidé que le Bureau envoie une lettre au Directeur exécutif à cet effet.

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses

49. Il a été suggéré et convenu de tenir la prochaine réunion du Comité conjoint à Athènes du 16 au 20 janvier 1995.
50. Le Vice-Président de la France a fait mention d'une initiative dans plusieurs pays visant à mieux maîtriser le foncier sur la façade littorale en vue de sauvegarder l'environnement. Il a demandé aux participants de réfléchir sur la question et de l'informer s'ils considéraient qu'il serait pertinent et possible de tenir une réunion sur le sujet dont la France serait le pays-hôte.
51. Le Vice-président de la France a évoqué la question des campagnes de sensibilisation et d'information sur l'environnement et le développement durable, et ce, à propos d'une initiative en cours sur l'eau douce (1994-1995). Il suggère que le Bureau encourage les ONG qui se proposent de se mobiliser et rappelle la décision prise lors de la Huitième réunion des Parties contractantes à Antalya de s'appuyer sur des campagnes nationales synchrones impliquant la constitution de comités nationaux pour cette campagne. La prochaine réunion du Bureau examinera de façon plus approfondie cette question.
52. Le Coordonnateur adjoint a présenté le document d'information sur les traités multilatéraux dans le domaine de l'environnement - état de la participation des pays méditerranéens (UNEP/BUR/43/Inf.4). Il a été convenu que le Secrétariat distribue le document ci-dessus mentionné à toutes les Parties contractantes et organisations responsables de leurs traités respectifs leur demandant leurs commentaires pour le modifier de la façon la plus appropriée.
53. Le Vice-président de l'Espagne a demandé que le Président du Bureau envoie officiellement au Ministère espagnol des Affaires Etrangères en sa qualité de dépositaire de la Convention de Barcelone et des protocoles y relatifs le rapport de la Huitième réunion ordinaire des Parties contractantes sur l'admission à la Convention des nouveaux membres.
54. Au cours de la réunion, trois accords relatifs au programme de surveillance continue du Liban, du Maroc et de la Tunisie ont été signés officiellement par le Secrétariat et les représentants des pays respectifs.

Point 8 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion

55. Après l'échange habituel de formules de politesse, le Président a déclaré la clôture de la réunion jeudi 3 février 1994, à 14 heures.

ANNEXE I**List of Participants
Liste des Participants****TURKEY
TURQUIE**President

H.E. Mr. Riza Akçali
Minister of the Environment
Ministry of the Environment
Istanbul Caddesi No. 88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3418756

Fax No. (90) (312) 3411356

**MOROCCO
MAROC**Vice-President

H.E. Mr. Chaouki Serghini
Sous-Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de
l'Intérieur Chargé de la Protection de
l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 770885

(212) (7) 777668

Fax No. (212) (7) 777697

**SPAIN
ESPAGNE**Vice-President

Mr. Joaquim Ros Vicent
Sous-Directeur Général
Normativa y Relaciones Institucionales
Dirección general de Política Ambiental
67 Paseo de la Castellana
28071 Madrid
Spain

Tel. No. (34) (1) 5978188

Tlx. No. 52-22325 MOPU

Fax No. (34) (1) 5978513

FRANCE
FRANCE

Vice-President
Mr. Serge Antoine
10 Rue de la Fontaine
91570 Bievres
France

Tel. No. (33) (1) 69412056
Fax No. (33) (1) 69855233

TUNISIA
TUNISIE

Vice-President
Mr. Tohami Hamrouni
Président Directeur Général
Agence Nationale de Protection de l'Environnement
(ANPE)
Centre Urbaine Nord
Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
1002 Tunis le Belvédère
Tunisie

Tel. No. (216) (1) 704347
(216) (1) 704000
Fax No. (216) (1) 708230

LEBANON
LIBAN

Rapporteur
Mr. Hratch Kouyoumjian
Director
Centre for Marine Research (CNRS)
P.O. Box 123
Jounieh
Lebanon

Tel. No. (961) (9) 918570/934763
Tlx. No. 494-41002 (For Attn. KOUY)
Fax No. (357) 9512578 via Cyprus
1 212 4782735 via NY

ADVISERS-COUNSELLERS

TURKEY
TURQUIE

Mr. Ozker Akad
Undersecretary
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No.88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3423805
Fax No. (90) (312) 3424001

Mr. Turgut Balkas
National Coordinator for MED POL
Professor, Adviser to the Ministry of
Environment
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No. 88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3423551
Fax No. (90) (312) 3411356/4681560

Ms. Sumru Noyan
Deputy Director-General
Multilateral Economic Organizations
Ministry of Foreign Affairs
Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 2866126
Fax No. (90) (312) 2871644

Ms. Nesrin Algan

Acting Head of Foreign
Relations Department
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No.88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3418379
Fax No. (90) (312) 3411356

Ms. Saniye Onur

Environmental Expert
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No.88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3418379
Fax No. (90) (312) 3411356

Ms Gulsen Kugu

Biologist
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No.88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3418379
Fax No. (90) (312) 3411356

Ms. Afife Kudal

Biologist
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Istanbul Caddesi No.88
Iskitler
06060 Ankara
Turkey

Tel. No. (90) (312) 3418379
Fax No. (90) (312) 3411356

Morocco
Maroc

Mme Bani Layachi
Directrice au Sous-Secrétariat d'Etat auprès
du Ministre de l'Intérieur chargé de la
protection de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 770885
Fax No. (212) (7) 777697

M. My Abdessalem Mrini Dounia
Chef de Cabinet de M. le Sous-Secrétaire
d'Etat
Ministère de l'Intérieur
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 770885
Fax No. (212) (7) 777697

Tunisia
Tunisie

M. Mohamed Adel Hentati
Directeur
Ministère de l'Environnement
et l'Aménagement du Territoire
Centre Urbaine Nord
Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
1002 Tunis le Belvédère
Tunisie

Tel. No. (216) (1) 704347
(216) (1) 704000
Fax No. (216) (1) 708230

UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERANNEE
(PAM)

Mr. Ljubomir Jeftic
Deputy Coordinator

Mr. Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 7253190
Tlx. No. 21-222564 MEDU GR
Fax No. (30) (1) 7253197
Cables: UNITERRA ATHENS
E-Mail: UNICEF Network
(ITT/DIALCOM)-UNET
UNEP.ATHENS
USER ID: UNC391